

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2026-002

17 mars 2026

Service en charge du dossier : Commande publique

OBJET : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE L'OUVRAGE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant le lancement d'un marché en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement de l'ouvrage du moulin du Vey,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 03 mars 2026,

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer la consultation à la Société ARTELIA.

ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant. L'offre retenue est la suivante :

Tranche ferme pour un montant de 53 040 € HT avec possibilité en phase 2, comme stipulé dans le DPGF, de retirer un ou 2 scénarios si cela est non pertinent, au vu des données de la phase 1.

4 Tranches optionnelles pour un montant total de 12 620 € HT seront activées en fonction des besoins de l'étude.

ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président de la collectivité dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être exercé devant le tribunal administratif compétent, ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
Le Président



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
Le Président